



Rapport d'Orientation Budgétaire

2018

Sommaire

I – Contexte général.....	3
A – Les recettes étatiques.....	3
B - Le soutien à l’investissement local.....	3
C – La fiscalité proposée par le nouveau gouvernement.....	3
II – Situation financière de la CC2R.....	4
A – Le fonctionnement.....	4
1 – Les charges de fonctionnement.....	4
2 – Le personnel.....	4
Evolution des effectifs en 2017.....	4
Evolution des rémunérations.....	5
Mutualisation de services.....	6
Evolution des avantages en nature.....	7
Evolution du temps de travail.....	7
B – L’évolution de l’épargne.....	7
C – L’état de la dette.....	8
D - L’investissement.....	9
1 – Les travaux réalisés.....	9
2 – Les opérations subventionnées par la CC2R.....	9
III – Les orientations budgétaires pour 2018.....	10
La section de fonctionnement.....	10
A – Evolution des recettes.....	10
1 – Les recettes fiscales.....	10
2 – Les recettes étatiques.....	11
3 – Les recettes des services.....	11
4 – Le remboursement de la TVA.....	11
5 – La reprise du résultat de 2017.....	11
6 – La composition des principales recettes attendues.....	12
B – Prévision des dépenses de fonctionnement.....	12
1 – La solidarité aux communes.....	12
2- La péréquation.....	13
3 – L’évolution prévisionnelle des effectifs.....	13
4 – Les remboursements de frais de personnel.....	14
5 – Les charges générales de fonctionnement.....	14
6 – Les subventions aux organismes et aux associations.....	14
7 – Les intérêts de la dette.....	15
8 – L’autofinancement et l’équilibre budgétaire.....	15
9 – Récapitulatif des principales dépenses prévues en 2018.....	15
La section d’investissement.....	16
A – Les dépenses d’investissement.....	16
1 – Les opérations d’investissement et autorisations de programme.....	16
2 – Les subventions versées.....	19
3 – L’évolution de la dette.....	19
D – Les recettes d’investissement.....	20
Budgets Annexes.....	22
Budget annexe : Assainissement non collectif (SPANC).....	22
Budget annexe : Tourisme (Création à venir).....	23

I – Contexte général

Le débat d'orientation budgétaire, inscrit dans la loi dite ATR n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, n'a pas de caractère décisionnel, mais doit faire l'objet d'une délibération, sans vote, pour attester de sa tenue.

Son objectif est de permettre à l'assemblée délibérante de débattre des choix budgétaires pour l'année à venir.

A – Les recettes étatiques

La loi de finances pour 2018 prévoit une baisse de 3,9 milliards d'euros de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), mais cela impacte principalement les régions qui voient leur DGF remplacée par une fraction de la TVA. Outre cela, il n'est pas prévu de baisse de DGF, mais la signature de contrats avec des grandes collectivités dont l'objectif est de définir les mesures de réductions des dépenses.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) du bloc communal baisse de près de 137 millions d'euros en 2018, soit une variation estimée à -12 %, alors qu'elle était stable depuis 2011. Cette réduction est imputée aux communes et leurs groupements selon « une logique de péréquation ».

B - Le soutien à l'investissement local

Les subventions à l'investissement local sont stables à 1,8 milliard d'euros avec 996 millions d'euros de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), 665 millions d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), et 150 millions d'euros pour la politique de la ville.

C – La fiscalité proposée par le nouveau gouvernement

La loi de finances pour 2018 instaure le dégrèvement de la taxe d'habitation pour les résidences principales, sous condition de revenus. Ce dégrèvement est progressivement mis en place sur une durée de trois ans. En 2018, le dégrèvement est de 30 %, l'année suivante il sera de 65 %, puis 100 % en 2020. Le dégrèvement est fixé aux taux de taxe et d'abattements en vigueur en 2017.

A terme, ce sont 80 % des foyers fiscaux qui seront dispensés du paiement de la taxe d'habitation.

Cependant, toute augmentation du taux de taxe d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2018 restera dû par le contribuable, même si ce dernier bénéficie du dégrèvement instauré.

II – Situation financière de la CC2R

Le résultat global de l'année 2017 est estimé à **3 352 823,79 €**, restes à réaliser compris.

L'épargne brute dégagée en 2017 est estimée à **5,4 millions d'euros**, contre 4,8 millions d'euros en 2016, et le montant des emprunts conclus s'élève à 3 996 441,50 €, dont 496 441,50 € seront débloqués au cours de l'année 2018.

A – Le fonctionnement

1 – Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement des services ont augmenté depuis 2016 en raison principalement de la prise de compétence relative à la voirie. En effet, l'entretien de la voirie a coûté environ 636 mille € en 2017, contre 505 mille € en 2016. Outre ce poste de dépenses conséquent, le coût du fonctionnement des services est relativement stable ces dernières années.

2 – Le personnel

Evolution des effectifs en 2017

CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS

Le Conseil Communautaire a, fin 2016 et lors du vote du BP 2017, créé les emplois permanents suivants :

- Service Fourrière Animale : un emploi à temps non complet d'adjoint technique dans le cadre de la mise en œuvre d'un service partagé commun avec mise à disposition de l'agent ainsi recruté aux communes ayant adhéré au service par voie de convention.
- Service Police Intercommunale : deux emplois créés, un chef de service de police intercommunale (actuellement en poste) et un agent de police Municipale.
- Service Urbanisme : un emploi d'adjoint administratif instructeur des Autorisations du Droit des Sols pour faire face à une charge de travail importante et à la mise en œuvre du PLUI.
- Service Technique : création d'un poste de Technicien Bâtiment afin de prévoir une période de tuilage avec le technicien bâtiment en poste qui a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} septembre 2017 ; ce poste sera supprimé.
- Service Sport/Jeunesse : création d'un poste de Directeur de pôle jeunesse/sport à recruter en vue de remplacer le Directeur des Sports qui a sollicité un départ en retraite le 1^{er} juin 2018 ; l'emploi du Directeur actuel sera supprimé ultérieurement (Conseiller des Activités Physiques et Sportives).
- Service Ecole de Musique : dans la perspective du départ en retraite du Directeur de l'Ecole et de son épouse, professeur de piano, tous deux sur le grade d'Assistant d'enseignement Artistique

Principal 1ère classe, le conseil communautaire a créé un poste de Directeur de l'Ecole de Musique dans le cadre d'emploi de Professeur d'enseignement Artistique.

L'ancien poste de Direction sera supprimé (grade d'Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe).

L'emploi d'enseignement de piano ne nécessite pas qu'il soit maintenu à temps complet : il a été remplacé par un poste de secrétaire à mi-temps dans le grade d'adjoint administratif et un poste d'enseignement de piano à temps non complet inférieur à un mi temps : la transformation est neutre financièrement.

- Service Tourisme : création d'un poste d'Animateur en vue du reclassement d'un agent dont le poste (intervenant en langues étrangères) avait été supprimé.

- Service des Finances : création d'un poste de Rédacteur Principal de deuxième classe suite à réussite au concours d'un agent en poste ; cet agent était jusqu'alors sur un emploi d'Attaché contractuel : cet emploi sera supprimé.

- Enfin, dans le cadre des avancements de grade 2017, il a été créé un poste d'Attaché Hors classe.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

En 2017, deux emplois d'intervenants en langues vivantes ont été supprimés, le besoin n'existant plus, et ce, suite à la décision de l'Education Nationale de mettre un terme à l'intervention de nos deux agents dans cette discipline.

Par ailleurs, et malheureusement, suite au décès en 2017 d'un de nos Educateurs sportifs intervenant dans les écoles, et compte-tenu de la baisse significative des heures d'intervention de nos personnels dans les écoles, l'emploi sera supprimé en 2018.

Aussi, compte-tenu de ce qui a été évoqué précédemment, ce sont 4 emplois qui seront supprimés début 2018, après passage en Comité Technique et Conseil Communautaire.

Evolution des rémunérations

	REMUNERATIONS	Taux d'évolution n/n-1
2013	5,3 millions €	
2014	5,4 €	3 %
2015	5,6 €	2,50 %
2016	6,0	8,00 %
2017/prévu	6,340	
2017/réalisé	6,136 €	2,3 %
2018	6,519 €	6,2 %

Les rémunérations de 2017 ont moins augmenté que prévu (2,3 %) :

Les principales augmentations ont concerné :

- le service Tourisme avec le recrutement de la Directrice sur un emploi de catégorie A
- le service Communication avec le recrutement de l'agent chargé de la Communication sur un emploi de catégorie A.
- la Création du Service de Police Intercommunale et l'arrivée du Chef de Service de Police le 1^{er} septembre 2017,
- le recrutement d'un agent technique au service Fourrière animale,
- les périodes de tuilage nécessaires pour le technicien bâtiment et le Directeur de l'Ecole de Musique, les deux agents étant en poste en même temps et générant double rémunération,
- le recrutement d'une secrétaire à mi-temps en septembre à l'école de musique
- de nombreux remplacements intervenus en 2017 en lien avec de la maladie, de la longue maladie et de la maladie longue durée dans des services opérationnels (cuisine, piscine, halte-garderie, crèche)
- les évolutions de carrière des agents (échelons, grades).

Cependant, les prévisions d'augmentation ont été atténuées par :

- le report de recrutements prévus en 2017 : instructeur urbanisme et agent de police intercommunale.
- le départ d'un intervenant en langues qui n'a pas souhaité être reclassé (catégorie B),
- le décès en janvier 2017 d'un agent du service des sports qui n'a pas été remplacé (catégorie B),
- le non remplacement d'un agent de catégorie A absent pour raison de santé.

Mutualisation de services

- Dans le cadre du schéma de mutualisation adopté le 4 décembre 2015, la Communauté de Communes a mis à disposition des communes qui le souhaitent le Service Fourrière Animale et l'agent technique recruté pour intervenir à la demande des communes qui le souhaitent pour capturer tous nuisibles.

25 communes ont délibéré et adhéré à ce nouveau service en signant la convention de mise à disposition de service qui prévoit le remboursement forfaitaire de 15 € de l'heure d'intervention.

L'agent a été affecté au service de la Police Intercommunale et est placé désormais sous l'autorité du Chef de Service de Police ; il a réalisé depuis juillet 2017 une moyenne de 40h d'intervention par mois.

- la Communauté de Communes a poursuivi en 2017 la mise à disposition aux communes qui le souhaitent les agents du pôle sport/jeunesse/culture afin qu'ils interviennent dans le cadre des activités péri-scolaires.

Il s'agit d'intervenants en sport et musique dans le cadre d'une convention de mise à disposition de service qui prévoit le remboursement forfaitaire de 18 € de l'heure d'intervention.

Ces agents sont diplômés et agréés par l'Education nationale pour la plupart d'entre eux et proposent des interventions structurés et de qualité.

Evolution des avantages en nature

Néant

Evolution du temps de travail

Le temps de travail de la Collectivité a été fixé à 35 Heures, un agent à temps complet devant effectuer 1 607 heures de travail annuel (compris les 7h pour la journée de solidarité).

Actuellement, 136 postes sont à temps complet, 23 à temps non complet.

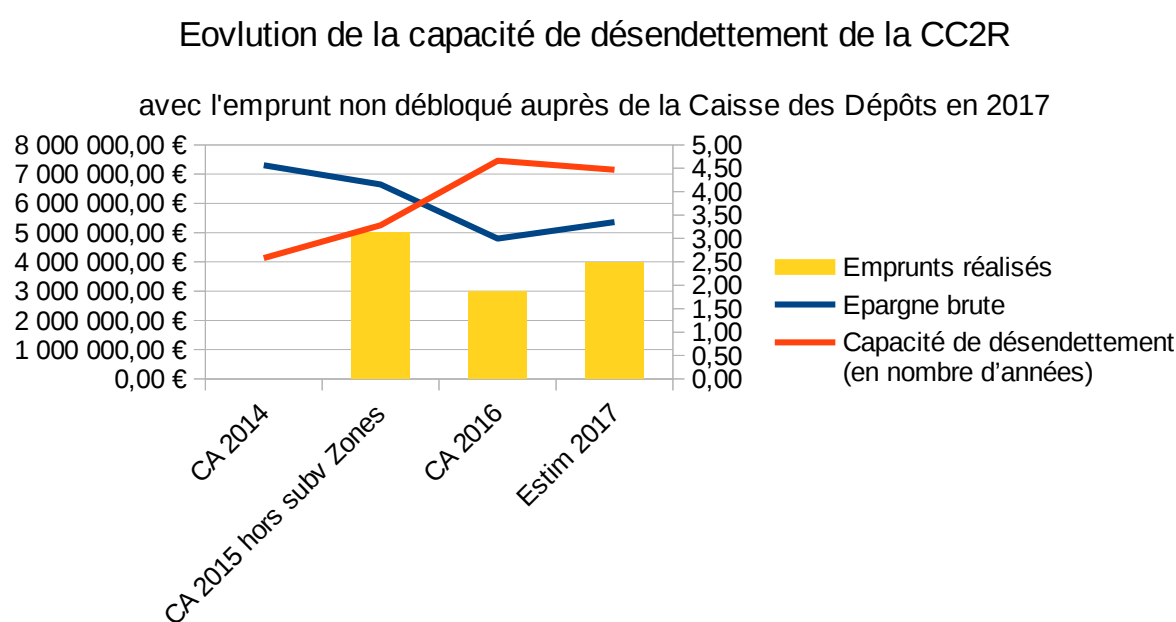
B – L'évolution de l'épargne

L'épargne dégagée par la CC2R diminue depuis 2014. En revanche, suite aux décisions prises lors du budget 2017 d'augmenter les recettes fiscales, et de diminuer certaines dépenses, l'épargne dégagée augmente à nouveau entre 2016 et 2017.

En effet, en raison de la diminution de l'épargne dégagée et de la conclusion de nouveaux emprunts, la capacité de désendettement de la CC2R a augmenté entre 2014 et 2016, toutefois en restant inférieur au seuil de prudence fixé à 8 ans.

Néanmoins, les mesures adoptées en 2017 ont permis d'augmenter à nouveau l'épargne brute et ainsi stabiliser la capacité de désendettement

Voici l'évolution de l'épargne dégagée par la CC2R :



C – L'état de la dette

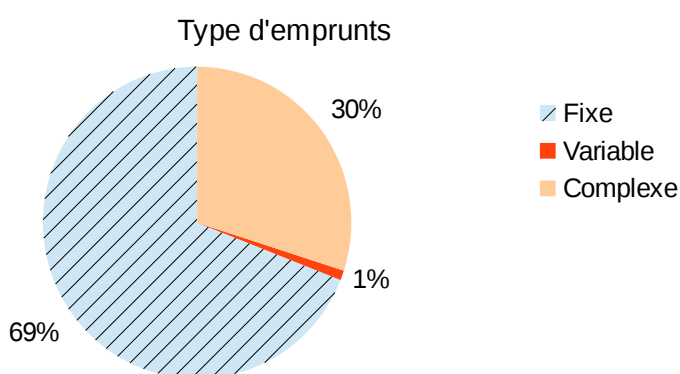
Il a été conclu deux emprunts en 2017 :

- l'un auprès du Crédit Mutuel pour 3 500 000 € à un taux d'intérêt de 1,15 % sur 15 ans,
- et l'autre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, pour la création de l'office de tourisme intercommunal, pour 496 441,50€ à un taux d'intérêt à 0 % sur 20 ans, il s'agit d'un prêt à croissance verte, qui sera débloqué au cours de l'année 2018.

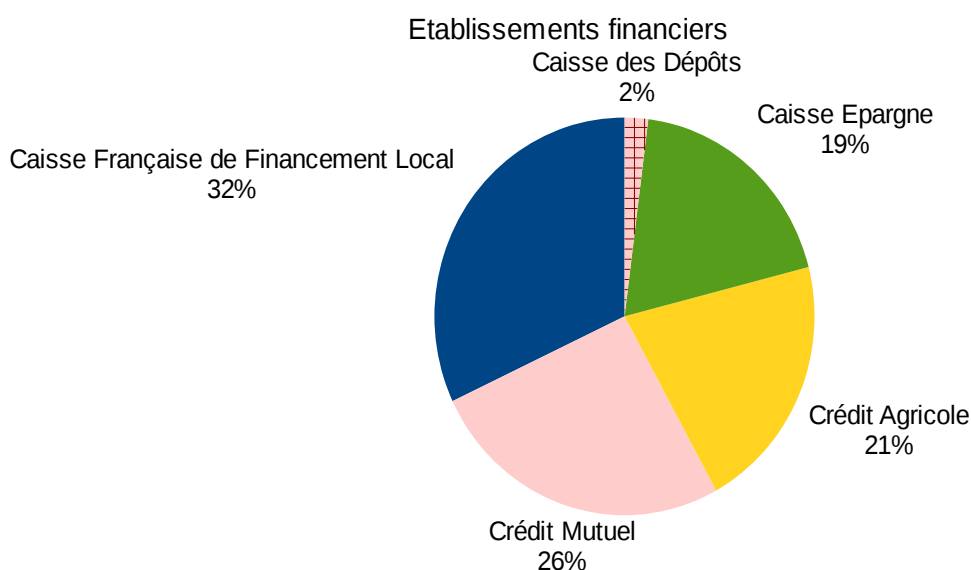
Ainsi, au 31 décembre 2017, tenant compte de l'emprunt conclu auprès de la Caisse des Dépôts qui sera prochainement débloqué, le capital restant dû s'élève à 23 949 408,79€, et la capacité de désendettement de la CC2R est de 4,5 ans (4,7 ans en 2016), ce qui est en deçà du seuil de prudence fixé à 8 ans.

Voici l'état de la dette de la CC2R au 1^{er} janvier 2018, comprenant l'emprunt conclu auprès de la Caisse des Dépôts non encore débloqué :

Répartition du capital restant dû au 31 décembre 2017



Répartition du capital restant dû au 31 décembre 2017



D - L'investissement

1 – Les travaux réalisés

Cette année 2017 a été marquée par de nombreux investissements. En effet, les opérations d'investissements, travaux, études et acquisition sont estimés à 8,39 millions d'€. Cela comprend principalement les dépenses suivantes :

- l'extension des locaux de la CC2R (3,04 millions d'€),
- la Maison de Santé de Pôle, qui a ouvert en janvier 2018 (2,3 millions d'€),
- les travaux de voirie 2017 (848 mille €),
- la création de l'Office de Tourisme Intercommunal (777 mille €),
- la rénovation des ateliers communautaires (250 mille €),
- l'acquisition d'un terrain route des Charretiers (215 mille €)
- la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (48 mille €).

2 – Les opérations subventionnées par la CC2R

Comme chaque année, la CC2R subventionne des projets, principalement communaux. Les subventions versées sont fonction de l'avancé des travaux. Cela concerne notamment le petit patrimoine public et privé, les équipements sportifs, les aires de jeux, le locatif public, l'éclairage public, les trottoirs, les places, l'aide aux entreprises aux commerces et à l'agriculture, le tourisme, les maisons de santé, l'environnement.

Les subventions versées s'élèvent à 1,27 millions d'€ en 2017, dont 112 mille € de subventions exceptionnelles d'investissement au syndicat Tarn-et-Garonne Numérique.

3 – Les subventions obtenues

Pour soutenir les investissements réalisés, la CC2R perçoit des subventions, celles-ci s'élèvent à 998 mille € en 2017. Elles proviennent principalement de l'État, du département, et de la Région.

III – Les orientations budgétaires pour 2018

Le budget 2018 est estimé à **54 millions d'€** :

- **37 millions d'€** pour la section de fonctionnement (**38 millions d'€** prévus en 2017),
- **17 millions d'€** pour la section d'investissement (**21 millions d'€** prévus en 2017).

La section de fonctionnement

Le montant de la section de fonctionnement est estimé à **37 millions d'€** (contre 38 millions d'euros au budget de 2017).

A – Evolution des recettes

La CC2R reçoit diverses recettes lui permettant d'assurer ses missions. Il y a notamment celles issues de la fiscalité, les dotations l'État, et les redevances des services de la CC2R.

1 – Les recettes fiscales

Il n'est pas prévu de modifier les taux d'imposition pour l'année 2018. Ainsi, les taux sont les suivants :

- taxe d'habitation : 12,42 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,04 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,68 %,
- contribution foncière des entreprises : 22,87 %.

Les recettes issues de la fiscalité sont estimées à **21,68 millions d'€** pour 2018, contre 21,55 millions en 2017, avec une augmentation globale de 0,62 %.

Il sera également proposé de mettre en place la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à compter du 1^{er} janvier 2019. Le produit de taxe soumis à approbation correspondra au montant des dépenses prévues diminuées des éventuelles recettes. La direction des finances publiques répartira ensuite le montant de cet impôt sur l'ensemble des contribuables du territoire de la CC2R.

2 – Les recettes étatiques

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est estimée à **1 237 909 €**, contre 1 236 056 € en 2017.

Concernant le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), la recette induite est estimée à **4 900 000 €**, contre 4 927 269 € en 2017.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est abaissée en loi de finances 2018. Cette baisse est estimée à 14,30 % pour la CC2R, soit une recette de **2 222 433 €**, contre 2 593 271 € en 2017, soit une baisse de 370 mille €.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenue à son niveau de 2017, mais la dotation de solidarité rurale et la dotation de solidarité urbaine sont augmentées. Ainsi, la CC2R ne percevant aucune de ces deux dotations, il est estimé que cette recette va être réduite de 2 % : dotation forfaitaire de [- **480 500 €**] en 2018, contre [-450 522 €] en 2017, et dotation de compensation de **1 050 899 €** en 2018, identique au montant perçu en 2017.

3 – Les recettes des services

Les recettes des services vont être revues à la hausse, selon le taux prévisionnel national de croissance qui est de 1,7 % pour l'année 2018, ce qui représente une recette supplémentaire d'environ 35 mille euros, à fréquentation constante, soit une recette estimée à **2,14 millions d'€**.

De plus, comme il a été décidé et voté lors du vote du budget primitif 2017, le service de traitement des boues de la CC2R sera refacturé aux communes en fonction des prestations réalisées sur leur territoire : en 2018 seront facturées les dépenses de 2017. Cela représente une recette estimée à **75 mille €**, uniquement pour le transport et le traitement des boues (hors charge de personnel, produits de traitement, et frais divers de la station)

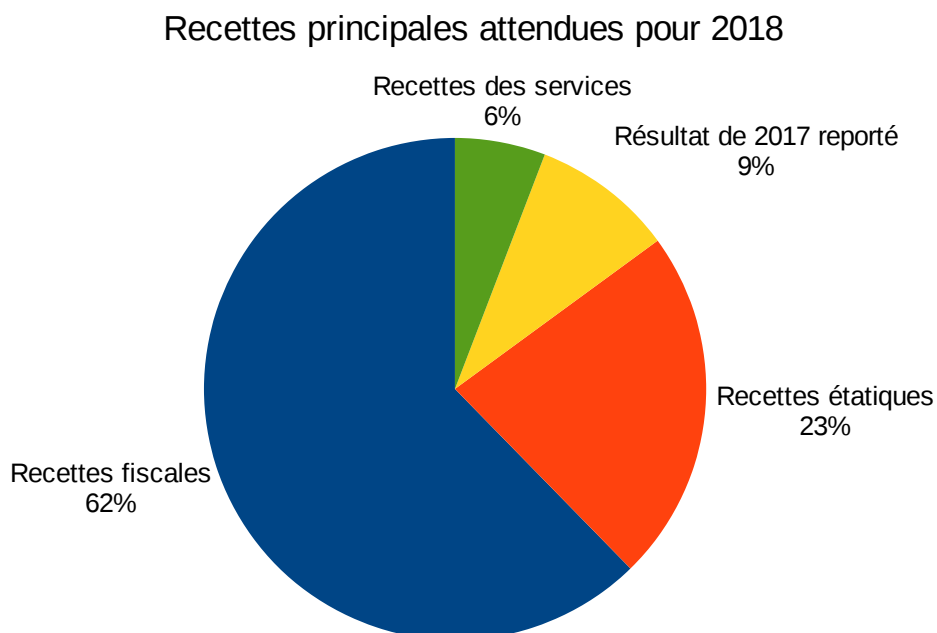
4 – Le remboursement de la TVA

Depuis le 1^{er} janvier 2016, certaines dépenses de fonctionnement sont assujettis au fonds de compensation sur la valeur ajoutée. Pour 2018, cette recette est estimée à **190 mille €**.

5 – La reprise du résultat de 2017

Le résultat de 2017 est également repris pour un montant estimé à **3,35 millions d'€**.

6 – La composition des principales recettes attendues



B – Prévision des dépenses de fonctionnement

1 – La solidarité aux communes

La dotation de solidarité communautaire comprend 3 volets : fiscal, social, école. Le volet fiscal a été fixé en 2017 à sa valeur de 2016. Ainsi, il reste inchangé pour l'année 2018. Le volet social est fixe par sa nature, et le volet école comprend une partie relative au nombre d'enfants scolarisés et une seconde relative aux enfants scolarisés en dehors de la CC2R.

La dotation de solidarité complémentaire est également maintenue selon les mêmes modes de calcul que les années précédentes.

Ainsi, la dotation de solidarité aux communes est estimée à **10 350 000 €** pour 2018, contre 10 338 825,77 € en 2017.

2- La péréquation

La CC2R est contributrice du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). En 2017, la contribution était de 2,2 millions d'€, elle est estimée à **2,3 millions €**, soit une augmentation de 3 % pour 2018.

3 – L'évolution prévisionnelle des effectifs

		TIT et CDI			
ANNEES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	DONT TEMPS NON COMPLET	EFFECTIFS POURVUS PAR TITULAIRES	CONTRACTUELS (y compris remplaçants)	TOTAL
01/01/2015	136	16	125	22	147
01/01/2016	140	18	124	16	140
01/01/2017	149	18	134	26	160
01/01/2018	159	23	135	23	158

(effectifs présents à la date du 1^{er} janvier de chaque année)

Les effectifs budgétaires correspondent aux emplois créés et existants dans notre établissement au 1^{er} janvier 2018, qu'ils soient vacants ou pas.

On note une augmentation de 10 emplois : cette augmentation s'explique d'une part par la création d'emplois nécessaires au bon fonctionnement des services (un en urbanisme, un poste de direction Jeunesse et sport,) ou liés à la création de nouveaux services (Police Intercommunale), et d'autre part rapport à la prise en compte d'avancements de grade.

Début 2018, lors du prochain Comité Technique et du Conseil Communautaire, un certain nombre de postes correspondant à des doublons seront ainsi supprimés.

Les charges de personnel sont estimées à **6,65 millions d'€** en 2018, contre 6,31 millions d'€ réalisé en 2017.

Les prévisions de rémunérations 2018 sont à la hausse compte tenu :

Principalement,

- du recrutement d'un Directeur de Pôle Jeunesse et Sport,
- du recrutement d'un agent de police à l'automne,
- du recrutement d'un instructeur des documents d'urbanisme début 2018,

- du recrutement de trois agents d'entretien des bâtiments compte-tenu de l'extension du Siège de la Communauté de Communes et de la création de l'Office Intercommunal de Tourisme.
- du calcul des rémunérations sur une année complète et non quelques mois comme en 2017 pour le service Police et l'Ecole de Musique,
- le recrutement d'emplois non permanents en accroissement temporaire d'activité afin de tenir compte de la charge de travail supplémentaire des services Comptables et Ressources humaines,
- les prévisions de remplacements,
- les évolutions réglementaires.

L'augmentation de 6 % est calculé sur le réalisé 2017 qui, compte-tenu de ce qui a été dit précédemment aurait dû être plus élevé ; si tel avait été le cas, nous serions sur une progression réelle de 3 %.

Pour information, l'évolution annuelle moyenne de l'ensemble des collectivités se situe autour de 4 % ; pour les groupements à fiscalité propre, l'évolution annuelle des dépenses de personnel est de 7,1 %.

4 – Les remboursements de frais de personnel

Chaque année, la CC2R reverse des frais de personnel pour des agents détachés réalisant des missions pour ses services, mais également des mises à dispositions d'agents par les communes. Ainsi, cette dépense est estimée à **125 mille €** pour 2018, contre 120 mille € en 2017. Cette légère augmentation résulte de la mise à disposition depuis courant 2017 du directeur des services techniques de la mairie de Valence à 25 %, avec un remboursement en 2018 des frais de 2017.

5 – Les charges générales de fonctionnement

Les charges générales comprennent notamment les réparations sur les bâtiments et les voiries, l'entretien des espaces verts, les consommations d'eau, de gaz, d'électricité et de carburants, les assurances, les transports, les frais d'affranchissement et la maintenance des équipements. Ces dépenses sont estimées à **4,7 millions d'€** pour l'année 2018, ce qui est semblable au prévisionnel de 2017.

Il convient également de souligner que la CC2R met en place des groupements de commande avec les communes désireuses membres de la CC2R, notamment pour les marchés de fournitures administratives.

6 – Les subventions aux organismes et aux associations

Il n'est pas prévu d'augmenter ou de diminuer les subventions aux associations versées par rapport à 2017. Ainsi, elles sont estimées à **1,9 millions d'€**, soit un montant identique à 2017.

Il n'est également pas prévu d'augmentation des contributions pour les syndicats en charge du traitement des ordures ménagères (SMEEOM + SIDEL) : **1,48 million d'€**.

La contribution aux services d'incendie et de secours est aussi supposée stable à **470 mille €**.

En revanche, il est prévu une augmentation de la subvention au CIAS, compte tenu de l'augmentation continue des charges de personnel et des frais engagés : **1 150 000 €** en 2018, contre 750 000 € en 2017.

7 – Les intérêts de la dette

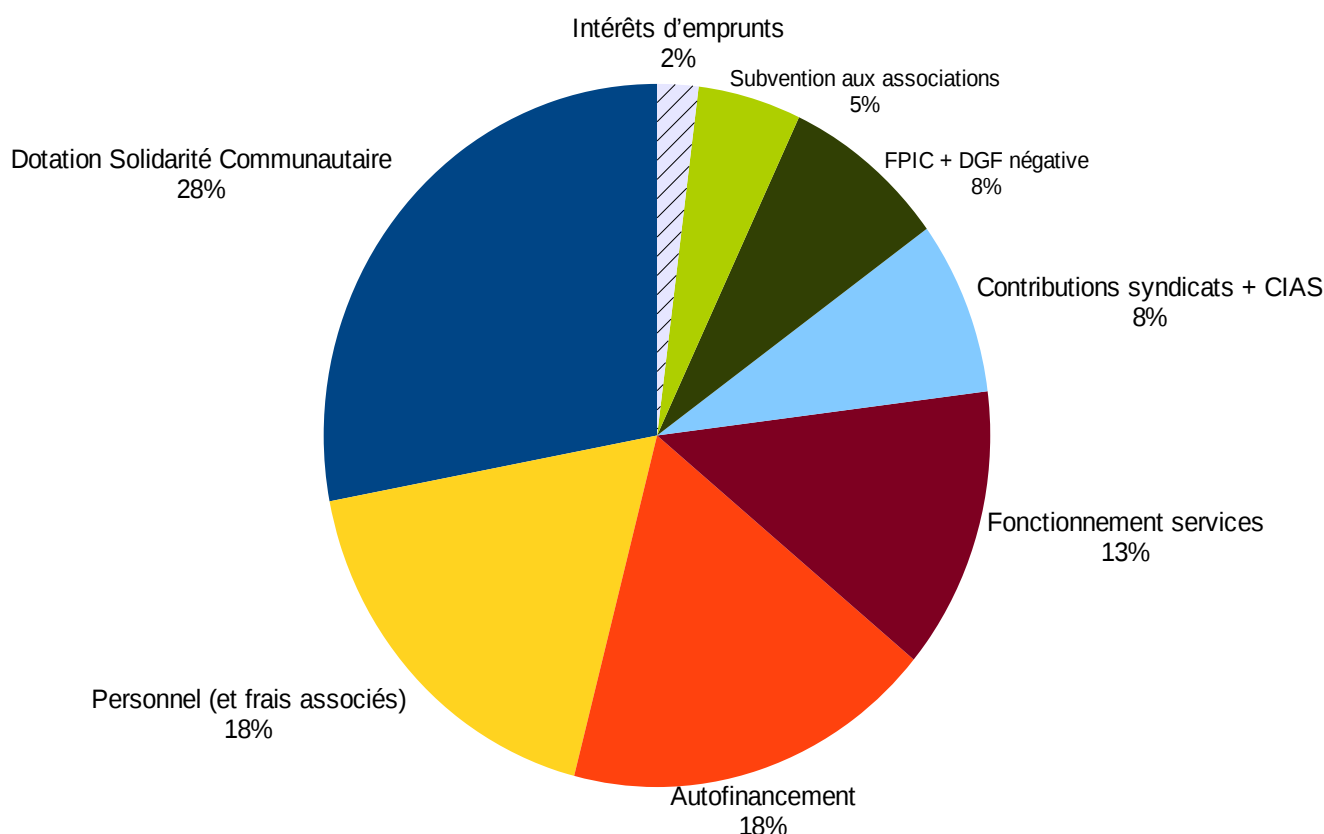
Les intérêts de la dette sont estimés à **663 mille €** pour 2018, contre **770 mille €** en 2017.

8 – L'autofinancement et l'équilibre budgétaire

Les recettes de fonctionnement non utilisées pour couvrir les dépenses de fonctionnement concourent à l'amortissement des biens et au financement des dépenses d'investissement. Ainsi, pour 2018, il est estimé que ce sont **6,40 millions d'€** qui seront affectés à l'amortissement des biens et au financement des dépenses d'investissement.

9 – Récapitulatif des principales dépenses prévues en 2018

Principales dépenses de fonctionnement prévues pour 2018



La section d'investissement

La section d'investissement est estimée équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à **17 millions d'€** pour l'année 2018.

A – Les dépenses d'investissement

1 – Les opérations d'investissement et autorisations de programme

Il est prévu de budgéter **11 millions d'€** d'investissement pour l'année 2018.

Outre les travaux réalisés, les besoins des services en investissement sont principalement les suivants, pour **566 mille €** :

- informatique : **91 mille €** (nouveaux ordinateurs et téléphonie fixe)
- entretien rivières : **76 mille €** (aménagement des berges),
- cuisine : **70 mille €** (renouvellement du matériel vieillissant),
- tourisme : **50 mille €** (pour le nouvel office),
- communication : **43 mille €** (principalement des panneaux d'affichage),
- services techniques : **37 mille €** (logiciel et études)
- sports : **35 mille €** (équipements),
- piscine : **35 mille €** (équipements),
- achat d'un terrain : **30 mille €** (suite transfert zones d'activités).
- soutien agricole : **28 mille €** (dossiers de subventions),
- école de musique : **24 mille €** (instruments),
- centre de loisirs : **23 mille €** (principalement les dortoirs),
- déchetterie : **10 mille €** (achat d'une benne DIS),
- crèche/halte garderie/RAM : **6 mille €** (mobilier, machine à laver, jeux extérieurs),
- VEC : **5 mille €** (équipements, matériels divers),
- Maison de l'emploi et de la formation : **3 mille €** (alarme et signalétique)

Les investissements prévus par les services techniques, hors opérations faisant l'objet d'une autorisation de programme, sont principalement les suivantes pour l'année 2018 pour **3 millions d'€** :

Concernant la voirie :

- programme de voirie 2018 : **1 350 mille €**,
- fin du programme de voirie 2017 : **330 mille €**,
- poursuite de la création de voies d'accès (office tourisme + PAVE) : **295 mille €**,

Concernant les autres investissements :

- travaux dans les écoles : **390 mille €**,
- travaux dans les divers bâtiments de la CC2R : **367 mille €**,
- réalisation d'un rond point sur la future zone de Pommevic/Goudourville (subvention au département) : **314 mille € HT**.

Il est également prévu de réaliser pour les communes de Valence, Lamagistère et Auvillar des travaux sous conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée, pour un total estimé à **380 mille €**. Ces dépenses feront l'objet de remboursement par les communes concernées.

Enfin, il est également envisager d'acquérir des terrains sur la zone de Pommevic/Goudourville pour **300 mille €**.

Les principales opérations réalisées par la CC2R font l'objet d'autorisations de programme, les dépenses étant réalisées sur plusieurs années. L'évolution proposée de ces autorisations est la suivante pour l'année 2018, en tenant compte des réalisations antérieures, des évolutions de certains projets, et de la nécessité de clôturer certaines autorisations en raison de l'achèvement des travaux.

<i>Proposition pour le budget 2018</i>												
n°	Nom opération	Date création	Montant total de l'AP	CP consommés avant 2017	CP consommés en 2017	CP totaux consommés au 31/12/2017	Modification proposée de l'AP	Montant total AP proposé	CP 2018 proposés	CP 2019 proposés	CP 2020 proposés	Remarques
34	ec g lalanne	2009	2 746 105,80 €	2 746 105,80 €	0,00 €	2 746 105,80 €	0,00 €	2 746 105,80 €	0,00 €			A clôturer
36	local dech.pr	2013	136 000,00 €	98 925,54 €	0,00 €	98 925,54 €	-37 074,46 €	98 925,54 €	0,00 €			A clôturer
55	3° cat 2012	2012	575 900,53 €	557 211,36 €	0,00 €	557 211,36 €	-18 689,17 €	557 211,36 €	0,00 €			A clôturer
58	ecole musique	2012	348 800,00 €	317 886,35 €	432,60 €	318 318,95 €	-30 481,05 €	318 318,95 €	0,00 €			A clôturer
59	Locaux CC2R	2012	7 901 500,00 €	2 110 663,37 €	3 042 078,02 €	5 152 741,39 €	160 000,00 €	8 061 500,00 €	2 908 758,61 €	0,00 €		
66	Office de Tourisme	2013	1 652 438,62 €	550 438,62 €	777 305,47 €	1 327 744,09 €	158 827,47 €	1 811 266,09 €	483 522,00 €	0,00 €		
68	Fibre 2013	2013	284 180,76 €	279 051,61 €	0,00 €	279 051,61 €	-5 129,15 €	279 051,61 €	0,00 €	0,00 €		A clôturer
69	pisc.murs rid	2014	170 000,00 €	133 641,39 €	0,00 €	133 641,39 €	-36 358,61 €	133 641,39 €	0,00 €			A clôturer
70	Club House	2014	1 230 000,00 €	18 141,26 €	7 511,26 €	25 652,52 €	0,00 €	1 230 000,00 €	699 000,00 €	505 347,48 €		
71	Ateliers communautaires	2013	285 000,00 €	1 814,00 €	244 276,48 €	246 090,48 €	-33 709,52 €	251 290,48 €	5 200,00 €	0,00 €		
72	1ère cat 2014	2014	680 000,00 €	642 692,62 €	0,00 €	642 692,62 €	-37 307,38 €	642 692,62 €	0,00 €			A clôturer
83	voirie 1 ^{er} categorie 2015	2015	520 000,00 €	519 049,63 €	0,00 €	519 049,63 €	-950,37 €	519 049,63 €	0,00 €			A clôturer
84	voirie 2eme categorie 2015	2015	530 000,00 €	490 136,00 €	33 436,80 €	523 572,80 €	-6 427,20 €	523 572,80 €	0,00 €			A clôturer
85	voirie3eme categorie 2015	2015	150 000,00 €	146 258,64 €	0,00 €	146 258,64 €	-3 741,36 €	146 258,64 €	0,00 €			A clôturer
86	Renouvellement couverture radio Zones blanches	2015	165 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-165 300,00 €	0,00 €	0,00 €			A clôturer – compétence transférée au syndicat Tarn-et-Garonne Numérique
88	Maison de Santé de Pôle	2016	3 896 000,00 €	284 780,64 €	2 326 600,43 €	2 611 381,07 €	97 981,07 €	3 993 981,07 €	1 382 600,00 €	0,00 €		
89	PLUi-H	2016	400 000,00 €	141 664,64 €	47 729,36 €	189 394,00 €	0,00 €	400 000,00 €	170 606,00 €	40 000,00 €	0,00 €	
91	Aménagement restaurant Golf	2017	235 000,00 €	0,00 €	2 184,00 €	2 184,00 €	52 584,00 €	287 584,00 €	285 400,00 €	0,00 €		
93	Parvis extension siège CC2R	2017	680 000,00 €	0,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	28 800,00 €	708 800,00 €	706 700,00 €	0,00 €		
95	Aire étanche déchetterie	2017	285 540,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	285 540,00 €	0,00 €	285 540,00 €	0,00 €	Opération reportée en 2019
(78-81-82)	Ecoles (rehab – Ext – Rest)	2015	499 882,25 €	478 930,48 €	7 617,50 €	486 547,98 €	-13 084,27 €	486 797,98 €	250,00 €	0,00 €		
TOTAL			23 371 647,96 €	9 517 391,95 €	6 491 271,92 €	16 008 663,87 €	109 940,00 €	23 481 587,96 €	6 642 036,61 €	830 887,48 €	0,00 €	

2 – Les subventions versées

Comme chaque année, la CC2R participe au financement d'opérations réalisées sur son territoire. Les fonds de concours restant à verser sont les suivants :

Fonds de concours	Estimation des dépenses 2017	Estimation des restes à verser		Reste à verser (FC + CP)	Prévision BP 2018
		Fonds de concours	Contrats de Pays		
Petit patrimoine public	11 300,10 €	32 504,65 €		32 504,65 €	32 504,65 €
Petit patrimoine privé	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Equipements sportifs	114 137,00 €	40 240,00 €		40 240,00 €	40 240,00 €
Aires de jeux	23 743,54 €	7 862,50 €		7 862,50 €	7 862,50 €
Locatif public	228 595,41 €		733 258,00 €	733 258,00 €	733 258,00 €
Eclairage public	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Trottoirs	165 974,65 €	312 345,72 €	153 191,50 €	465 537,22 €	465 537,22 €
Places	198 233,30 €	662 745,80 €	196 063,60 €	858 809,40 €	858 809,40 €
Tourisme	0,00 €		97 319,00 €	97 319,00 €	97 319,00 €
Commerce	24 300,00 €		177 812,00 €	177 812,00 €	177 812,00 €
Maisons de santé	51 442,83 €			0,00 €	0,00 €
Environnement	43 499,00 €		219 681,00 €	219 681,00 €	219 681,00 €
Réseaux	51 434,00 €	96 022,00 €	13 000,00 €	109 022,00 €	109 022,00 €
Tableaux interactifs pour les écoles	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Divers	7 605,00 €		152 000,00 €	152 000,00 €	152 000,00 €
TOTAL	920 264,83 €	1 151 720,67 €	1 742 325,10 €	2 894 045,77 €	2 894 045,77 €

Au vu des engagements financiers pris par la CC2R et en tenant compte des délais de versement induits par l'avancée de réalisation des projets, il sera proposé lors du vote du budget de créer une autorisation de programme de 4,5 millions d'euros, dont 3 millions concerneront les engagements pris, et le restant sera affecté aux éventuelles nouvelles subventions accordées.

Ainsi, il est prévu d'inscrire **2 millions d'€** de crédits de fonds de concours en 2018 pour couvrir le versement des subventions déjà accordées et celles qui seront éventuellement accordées en cours d'année, 1,5 millions d'€ en 2019, et 1 million d'€ en 2020.

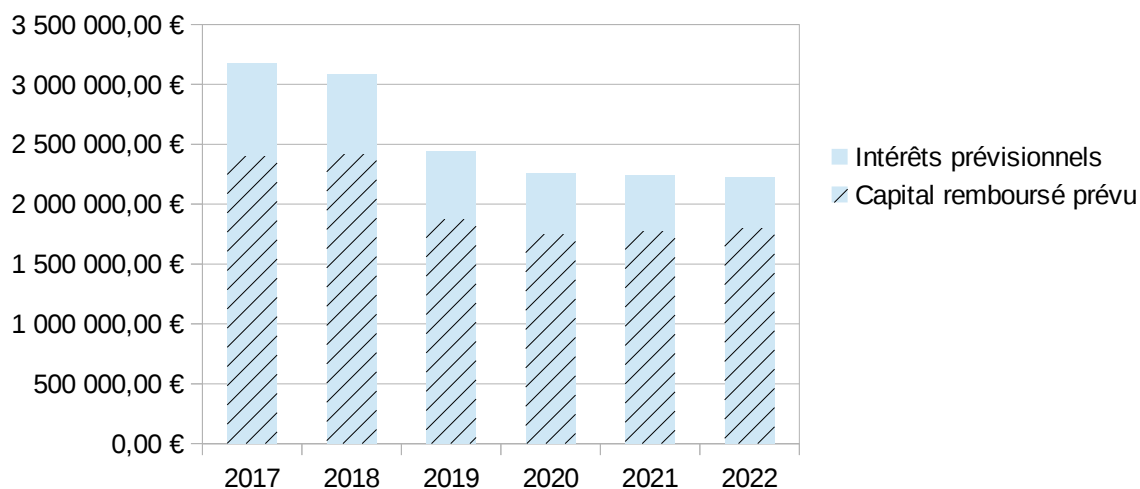
3 – L'évolution de la dette

L'annuité de la dette pour 2018 est estimée à **663 mille €** d'intérêts, et **2,425 millions €** de capital remboursé, contre 770 mille € d'intérêts et 2,404 millions d'€ de capital remboursé en 2017, soit une baisse de 86 mille € entre 2017 et 2018.

Sans augmentation du capital emprunté, l'évolution prévisionnelle des annuités de remboursement des emprunts est la suivante, comprenant l'emprunt conclu fin 2017 mais non débloqué auprès de la Caisse des Dépôts :

Evolution prévisionnelle des échéances d'emprunt

Hors nouvel emprunt éventuel



Il est également proposé d'inscrire **1 million d'€** d'emprunt supplémentaire en 2018, dont la réalisation sera conditionnée à sa nécessité en fonction de l'avancée des projets.

Ce nouvel emprunt s'ajoutera au prêt conclu avec la Caisse des Dépôts fin 2017 pour **496 441,50 €**, à un taux d'intérêts de 0 %, et qui sera débloqué au cours de l'année 2018.

Au vu de la diminution importante des échéances d'emprunts à compter de 2019, la conclusion de nouveaux emprunts en 2018 n'engendrera pas une augmentation de nos annuités. De plus, compte tenu des remboursements prévus au cours de l'année 2018, s'il est conclu un emprunt de 1 million d'euros, le capital restant dû au 31/12/2018 sera tout de même inférieur au capital restant dû au 31/12/2017.

D – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent principalement de :

- l'autofinancement
- les subventions,
- le remboursement d'une partie de la TVA au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée,
- l'emprunt,
- d'autres recettes exceptionnelles (vente, ...)

Pour l'année 2018, il est prévu de vendre 7 hectares de terrain sur la zone de Pommevic/Goudourville au prix de 7€/m², soit **490 mille €** de recettes attendues.

Le remboursement de la TVA sur les opérations d'investissement réalisées *via* le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée est estimé à **1,5 millions d'€**.

Les principaux travaux réalisés par la CC2R en 2018 ont fait l'objet d'arrêté de subventions. Le versement des subventions va se poursuivre avec la continuité et l'achèvement prochain des travaux. Les subventions attendues s'élèvent à **3 millions d'€**.

Comme évoqué précédemment, les prévisions d'emprunts pour cette année 2018 sont estimées à **1 millions d'€** d'emprunts supplémentaires, auquel s'ajoute l'emprunt conclu auprès de la caisse des dépôts fin 2017 qui sera débloqué courant 2018, pour un total d'emprunt de **1 496 441,50 €**.

La reprise anticipée du résultat de 2017 (affectation comprise d'une partie du résultat de fonctionnement) est estimée à **3,8 millions d'€** de recettes d'investissement et la section de fonctionnement approvisionnerait également les recettes d'investissement pour **6,5 millions d'€** (autofinancement et amortissement des biens).

Budgets Annexes

Budget annexe : Assainissement non collectif (SPANC)

En 2018, il est prévu de poursuivre les campagnes de diagnostics, notamment sur les communes de Le-pin, Saint-Michel, Merles et Goudourville.

Les recettes générées par ces contrôles permettront de couvrir les dépenses de fonctionnement du service (véhicule, fournitures diverses, personnel,...).

Le budget sera équilibré et il est estimé comme suit :

Article	Intitulé	Estimation CA 2017	Proposition BP 2018
011	Charges à caractère général	5 919,27	26 150,00
60226	Vêtements de travail	0,00	1 500,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	893,11	2 500,00
6064	Fournitures administratives	338,70	1 500,00
6066	Carburants	895,91	2 500,00
6135	Locations mobilières	3 181,56	3 800,00
61551	Matériel roulant	232,20	3 000,00
6168	Autres	347,79	700,00
617	Etudes et recherches	0,00	1 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	2 000,00
6238	Divers	0,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	30,00	150,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	41 220,84	49 400,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	41 220,84	45 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	4 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	200,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00	5 814,27
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00	5 814,27
65	Autres charges de gestion courante	2 930,62	7 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	2 930,62	7 000,00
67	Charges exceptionnelles	95,00	4 200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	4 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	95,00	200,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		50 165,73	92 564,27

Article	Intitulé	Estimation CA 2017	Proposition BP 2018
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00	31 739,27
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00	31 739,27
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	49 520,00	49 645,00
7062	Redevances d'assainissement non collectif	49 520,00	49 645,00
74	Subventions d'exploitation	13 330,00	11 180,00
747	Subventions et participations des collectivités territoriales	13 330,00	11 180,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		62 850,00	92 564,27

	Estimation CA 2017	Proposition BP 2018
Dépenses de fonctionnement	50 165,73	92 564,27
Recettes de fonctionnement	62 850,00	92 564,27
Résultat	12 684,27	0,00
Reprise résultat N-1	19 055,00	
Résultat estimatif de l'année	31 739,27	

Budget annexe : Tourisme (Création à venir)

L'Office de Tourisme Intercommunal d'Auvillar ouvrira ces portes au cours de l'année 2018.

Pour parfaire l'action touristique de la CC2R, il est souhaité créer dans les prochains mois un budget annexe pour le tourisme, l'objectif étant de reconnaître le statut d'Office de Tourisme à la mission touristique qui sera menée dans les locaux de l'office de tourisme intercommunal.

Ainsi, il sera proposé de créer un budget annexe doté de la simple autonomie financière pour le tourisme. Le conseil communautaire restera donc compétent pour la gestion administrative et financière de ce budget, tout comme pour le budget du SPANC actuellement.